

Lettre du GDSA

Le mot du président

La situation sanitaire apicole dans notre département, si elle reste par bien des aspects préoccupante est actuellement sans rapport avec celle que nous avons, il y a un an, en juillet 2008. Certes l'hiver a été long et fatal pour quelques ruchers où la pression du varroa, à l'automne dernier, avait été, nous le pensons, sous-estimée ou négligée. Les colonies concernées, retrouvées mortes en mars-avril, parfois avec très peu d'abeilles présentes, montraient la présence de noséma ou des bactéries des loques.

Cependant, depuis le début du printemps, nous assistons à une nette recrudescence de la maladie noire avec ses manifestations habituelles, parfois spectaculaires et s'accompagnant d'une mortalité continue. Cette maladie virale (voir sur ce sujet, en page 2, l'article de notre vétérinaire conseil, le Dr Gottardi) confirmée par les analyses du laboratoire de Supagro-INRA de Montpellier semble cette année en progression dans les Alpes et aussi dans les Pyrénées. Il est possible, d'après les chercheurs, que le développement de ce virus (dit de la paralysie chronique), qui peut, de premier abord, faire penser à une intoxication, ait des causes génétiques liées à des sélections de souches d'abeilles sensibles. Cela ne reste pour l'instant qu'une hypothèse comme celle d'une éventuelle synergie avec des substances phytosanitaires.

Nous remercions les apiculteurs qui ont pris le temps de répondre à l'enquête diffusée dans le bulletin de janvier 2009. Ses résultats, en cours d'analyse, seront publiés dans le prochain bulletin où nous vous proposerons un nouveau questionnaire simplifié de façon à mieux faire apparaître les pertes de colonies, en cours de saison apicole

et aussi pendant la période hivernale. En effet, la déclaration annuelle de ruchers, élément déterminant pour la connaissance de la situation apicole dans le département, ne permet cependant pas d'identifier les pertes de colonies en cours d'année.

Depuis quelques années, nous sommes tous confrontés à un problème récurrent d'augmentation indéniable des pertes de colonies qui provoque un bouleversement de la situation sanitaire.

Pour expliquer ce phénomène, les hypothèses avancées sont nombreuses et chacun se forge sa propre opinion ou veut avancer seul, souvent en bricolant des traitements presque toujours inefficaces quand ils ne sont pas dangereux. Chacun veut s'engager dans la lutte contre les maladies, faire de l'épidémiologie, des prélèvements et des dosages de toxiques. Chacun se veut spécialiste !

Les médias de toutes sortes ne se sont jamais autant intéressés au déclin des abeilles car dans le contexte écologique du moment, cette question est devenue porteuse et sans doute « fait vendre » !

Le combat des apiculteurs contre certaines substances phytosanitaires s'il a largement contribué à la prise en compte de l'abeille comme sentinelle de l'environnement ne doit pas occulter d'autres problèmes et en particulier la présence des agents pathogènes classiques. Soyez vigilants avec varroa, avec noséma, avec tous les autres et, peut-être demain, avec le petit coléoptère et vespa velutina.

Le GDSA prendra toute sa place pour, dans ce contexte difficile, aider à la formation de tous les apiculteurs.

Le 6 juillet 2009

R. Carron



GDSA
 SAVOIE

Sommaire :

- ◆ Mot du Président
- ◆ Informations
- ◆ La maladie noire
- ◆ Réduire la pression de varroa
- ◆ Résistance de varroa aux acaricides
- ◆ PSE
- ◆ Visites systématiques
- ◆ Bilan sanitaire 2008
- ◆ Agents sanitaires

G.D.S.A

Président :

Robert CARRON

Chemin de Ravet

73470 NOVALAISE

Tél : 06.67.00.63.87

robert.carron@wanadoo.fr

D.D.S.V

321 Chemin des Moulins

BP 1113

73011 CHAMBERY -CEDEX

Tél : 04.79.33.15.18

Informations

Devenez Agent Sanitaire Apicole

Au 30 juin 2009, le département de Savoie compte 46 spécialistes apicoles. Souvent âgés, il faut prévoir leur remplacement quand ces collègues décident de cesser leur fonction. Actuellement, 13 aides spécialistes sont en cours de formation et 16 secteurs sont sans agent sanitaire. Si vous êtes intéressé par cette activité et si vous souhaitez bénéficier d'une formation, signalez-le au Président de GDSA ainsi qu'à la DDSV de la Savoie.

Site internet :

Vous pouvez désormais vous connecter au site du GDSA de la Savoie en cours d'élaboration : <http://www.gdsa73.fr>

Nous vous proposons d'utiliser comme identifiant votre numéro d'apiculteur.

La maladie noire

Nombreux sont les apiculteurs à avoir constaté sur les planches d'envol de petits groupes d'abeilles cherchant à chasser de la ruche une abeille souvent petite, luisante et de couleur noire. Ces apiculteurs ont de la maladie noire dans leurs ruches.

Cette maladie est connue depuis le début du 20^{ème} siècle. Elle est due à la multiplication dans l'intestin et le tissu nerveux de l'abeille d'un virus appelé "virus de paralysie chronique" ou CPV. La maladie noire également appelée "mal de mai" ou "mal des forêts ou encore "petites noires", se manifeste essentiellement au printemps et la guérison est souvent spontanée.

Les symptômes les plus souvent rencontrés dans cette maladie sont nombreux. On peut constater que des abeilles ont :

- une perte de pilosité, une coloration noire et brillante
- un aspect de petite taille et un amaigrissement
- une agitation désordonnée
- un abdomen gonflé évoquant une constipation
- une paralysie du corps et les ailes tremblantes

La mortalité peut être importante. Les causes favorisant l'apparition de la maladie sont :

- un hivernage des colonies sur des provisions de miellats
- des conditions météo défavorables favorisant le confinement et l'absence de miellée
- une relation possible avec les traitements chimiques de différentes natures
- la présence d'une trappe à pollens engendrant des microtraumatismes
- une éventuelle synergie avec Nosema

La fréquence de cette maladie est importante car durant cette dernière décennie, elle est diagnostiquée presque une fois sur deux lors des mortalités d'abeilles.

Les données génétiques sur ce virus ne sont pas abondantes mais la biologie moléculaire a prouvé l'existence d'une forme latente asymptomatique, forme qui ne demande qu'à s'exprimer à la faveur d'un stress quelconque, alimentaire, produit chimique, météo.

En France, l'impact de la maladie semble peu important. Outre, l'affaiblissement des colonies, on note tout de même des mortalités ponctuelles d'intensité variable.

Il n'y a pas de traitement médicamenteux connu à ce jour mais la mesure la plus appropriée pour limiter l'apparition de la maladie est d'éviter un hivernage sur des miellats.

En conclusion, on peut dire que la maladie noire a une contribution significative dans les mortalités d'abeilles.

Claude Gottardi

Réduire la pression de varroa

Il est impératif de procéder immédiatement après la récolte à la mise en place du traitement d'automne. Rappelons que le GDSA préconise l'utilisation d'Apivar, médicament vétérinaire autorisé, disposant d'une AMM qui, s'il ne permet pas d'éradiquer varroa de nos colonies permet, si sa mise en œuvre est faite correctement de limiter la pression du parasite tout en offrant les garanties de sécurité aussi bien pour les abeilles que pour les consommateurs des produits de la ruche.

Il faut comprendre que *l'amitrazé*, produit actif présent dans les lanières d'Apivar (500 mg par lanière) est lentement libéré par le frottement des abeilles. Dans les conditions de température et de pression de la ruche, la tension de vapeur de *l'amitrazé* est quasi nulle ce qui signifie qu'il n'y a pas d'évaporation de ce produit. Pas plus qu'il y a évaporation d'un caillou !

Les lanières doivent donc être placées dans le nid à couvain, là où se trouvent les fondatrices varroas.

A mi-traitement il faut vérifier leur position, les replacer correctement car le couvain évolue et les abeilles ont tendance à les éviter, à les "propoliser" ce qui les réduit d'autant leur efficacité.

Les lanières doivent rester en place 10 semaines.

Il faut savoir qu'un nourrissage excessif réalisé en présence d'une forte pression du parasite a pour effet de transformer rapidement les abeilles en butineuses, de les épuiser et de réduire leur durée de vie. Nous avons pu observer ce phénomène en janvier, février quand des ruchers entiers ont péri avec toujours les mêmes symptômes : peu d'abeilles (mortes) présentes alors que des réserves de miel, de pain d'abeille étaient là. Au premières journées ensoleillées les abeilles sont sorties pour mourir avant de pouvoir regagner la colonie.

Résistance de varroa aux acaricides

La notion de résistance aux traitements est souvent abordée dans les réunions d'apiculteurs. Nous savons tous qu'une telle résistance s'est manifestée avec le τ -fluvalinate présent dans les lanières d'apistan.

Il est cependant important de bien distinguer l'**efficacité** d'un médicament acaricide de la **résistance** de varroa à cet acaricide.

L'efficacité est estimée en mesurant le rapport du nombre de parasites tués par le traitement au nombre total de parasites présents dans la colonie avant le traitement. Une mauvaise efficacité peut être la résultante de plusieurs facteurs : carence d'application, utilisation incorrecte, absence de diffusion de la molécule ou résistance du parasite. Le nombre de parasites restant après le traitement dépend de l'efficacité et aussi du taux initial d'infestation.

Comme au cours des saisons dernières, nous recherchons, avec la FNOSAD, des apiculteurs qui accepteraient de procéder à des tests d'efficacité. Il serait souhaitable que les ruchers participant à ces tests soient distribués dans les différentes zones géographiques du département. Les colonies (3 à 5 par rucher) doivent être en ordre de reine pondreuse et présenter, au début du test du couvain de tous âges. Les produits, nécessaires à ces tests sont fournis. Prendre contact avec le Président ou avec un autre administrateur du GDSA.

La résistance à l'acaricide est l'apparition de la faculté d'une souche de varroas à tolérer des doses de cette substance toxique qui exercerait un effet mortel sur la majorité des individus d'une population normale de varroas.

Les études de résistances ne peuvent avoir lieu qu'en laboratoire.

Vous pouvez aider la recherche sur cette importante question en envoyant des cadres ou des morceaux de cadres de couvain de mâles, sans miel, à SUPAGRO-INRA de Montpellier. Joindre à l'envoi quelques lignes situant géographiquement le rucher et décrivant les traitements effectués dans la colonie.

L'échantillon doit être adressé à :

Bernard GUILLET

Centre de transfert de MONTPELLIER SUPAGRO, 900 rue JF BRETON
34 090 MONTPELLIER

L'affranchissement sera pris en charge par la FNOSAD et une indemnité par cadre envoyé est proposée (voir avec le Président).

Le PSE du GDSA de la Savoie, établi en 2005, doit être renouvelé avant juillet 2010 et sa rédaction, lourde, est en cours. Le dossier sera déposé au cours de l'été 2009.

La réglementation est en continuelle évolution ; l'objectif recherché et d'une part d'assurer la traçabilité des traitements appliqués aux colonies et, d'autre part d'aller vers l'utilisation des seuls traitements autorisés.

Désormais nous ne pourrons fournir de traitement qu'aux apiculteurs adhérents au GDSA et s'engageant à respecter le PSE. Un document adapté sera soumis à votre signature avec le bulletin d'adhésion 2010. Vous trouverez ci-dessous l'essentiel de notre PSE actuel.

1. Définition:

Instauré par le décret du 31 juillet 1981, le Plan Sanitaire d'Élevage Apicole peut être défini comme « *l'ensemble des interventions qui doivent être réalisées systématiquement dans un but prophylactique sur l'ensemble des ruchers, selon un calendrier préétabli, en fonction des dominantes pathologiques particulières aux colonies d'abeilles et compte tenu, tant, des conditions géographiques propres à la région, que des facteurs climatiques et saisonniers* ».

Parmi les différentes maladies apiaires, seule la varroase peut faire l'objet d'interventions systématiques dans un but prophylactique.

2. Objectifs du P.S.E

Agir auprès des apiculteurs pour diffuser de bonnes pratiques sanitaires apicoles. Ces pratiques devraient limiter le développement des maladies apiaires.

Agir de manière préventive contre la varroase présente dans la totalité des ruchers du territoire en abaissant la pression du parasite à un seuil tolérable par la colonie (moins de 50 varroas résiduels après traitement).

L'utilisation d'un registre d'élevage apicole (rendu obligatoire par l'arrêté du 5 juin 2000, et publié aux J.O. du 25 juin 2000) doit permettre aux apiculteurs d'avoir un outil utile pour un meilleur suivi sanitaire des colonies d'abeilles, donc une traçabilité garante de sécurité des produits de la ruche.

3. Lutte contre la varroase

Produits utilisables pour la lutte contre la varroase : **Apivar ND** ; laboratoire Veto-Pharma, inserts contenant 500 mg d'amitraze. Délivrance avec ordonnance.

En Savoie, la résistance au fluvalinate, molécule active du produit Apistan ND est effective depuis l'automne 1995.

a. Programme de printemps.

Avant les premières miellées, en février, mars ou avril, suivant l'altitude, si les sondages mettent en évidence une infestation supérieure à 50 varroas par ruche, un traitement de printemps est recommandé.

Produit utilisé en fonction de la décision départementale : Apivar ND

Disposer deux inserts par ruche, une pour un essaim, inserts placés dans la grappe d'abeilles Ces inserts devront être déposés

avant la pose des hausses.

b. Programme sur les essaims en cours de saison apicole.

Contrôle de l'infestation par Varroa dans les essaims naturels et artificiels. Produit utilisé : Apivar ND

Disposer un insert par colonie.

c. Programme à mettre en œuvre immédiatement après la saison apicole, au plus tard, à la mi-août.

Le traitement d'automne après la récolte est impératif.

Produit utilisé en fonction de la décision départementale : Apivar ND

Disposer deux inserts par ruche, une seule pour un essaim, pendant 10 semaines.

Précautions d'emploi : les inserts doivent être placés au contact de la grappe d'abeilles. Un contrôle du positionnement des inserts est recommandé au bout de 4 à 5 semaines. Eventuellement, à cette occasion, repositionner les inserts dans la ruche, afin qu'ils demeurent le plus possible au contact de la grappe.

Apiguard. Laboratoire Swarm. Capsule contenant un gel de thymol pur. Ce traitement n'est pas conseillé par le GDSA car il conduit, selon la météo, à des déboires.

d. Programme à effectuer après la saison apicole, en novembre, décembre.

Des contrôles de l'efficacité du traitement APIVAR conduits par la FNOSAD et par le GDSA 73 au cours des dernières années ont conduit à observer une efficacité globalement satisfaisante du produit, avec toutefois une variabilité importante et des cas où le nombre de varroas résiduels est trop important pour envisager un hivernage des colonies dans de bonnes conditions. Dans ce contexte, il est nécessaire de mettre en place un programme de contrôle d'efficacité des traitements, par sondages dans les ruchers, pendant la période sans couvain, sur décision du vétérinaire conseil, responsable du P.S.E.

4. Lutte contre la nosérose

Nous ne disposons actuellement d'aucun traitement pour cette maladie réputée contagieuse (MRC).

5. Lutte contre la loque américaine

Celle-ci fait l'objet d'un arrêté préfectoral prévoyant des mesures de transvasement ou de destruction de la colonie infestée. Dans ce dernier cas une indemnisation de l'apiculteur est prévue (sur présentation de la facture d'achat).

Visites systématiques

Au cours du printemps 2009 de telles visites ont eu lieu dans différents secteurs du département. L'intérêt sanitaire de ces actions n'est plus à démontrer car, comme vous pouvez le lire page 4, elles permettent de mieux connaître la situation sanitaire réelle dans les ruchers et aussi de lutter efficacement contre certaines pathologies contagieuses, en particulier contre la loque américaine.

Pour le secteur 21 coordonné par Albert Jacquin, 10 visites ont été effectuées. Des colonies assez fortes ou fortes ont été observées sans trace évidente de maladie. Ce secteur a perdu 1\4 de ses apiculteurs : 4

apiculteurs ont cessé leur activité et 3 se sont retrouvés sans colonies au printemps. Après un assez bon début de saison, de nombreuses colonies semblent végéter.

Une fin d'opération sur le secteur 19 (Avressieux), avec R. Carron a montré des colonies en bon état sanitaire.

Pour le secteur 34 (Les Allues), sous la responsabilité de Georges Reiller, 34 ruchers ont été visités. Deux cas de loque américaine ont été détectés et 5 ruchers non déclarés visités. L'état sanitaire de plusieurs ruchers s'est révélé médiocre : cires non changées, absence de plateaux grillagés, pas de traitement acaricide...

Pour les secteurs du beaufortain, où il reste à visiter les ruchers d'Arèche et de Beaufort, sous la responsabilité de JL Cita-dini et de D Carré, les visites du printemps ont fait suite au arrêté d'infection pour loque américaine pris en 2008.

BILAN APICOLE 2008

1. Données statistiques

a. Le département comptait au 31 décembre 2008, 2238 apiculteurs sédentaires déclarés, possédant 25917 colonies dans 2702 ruchers.

Effectif des ruchers	Nb d'apiculteurs	Nb de colonies
0 à 10 ruches	1886 (84%)	10911 (42%)
11 à 30 ruches	264	4605
31 à 70 ruches	54	2304
71 à 150 ruches	10	923
151 à 300 ruches	18	4038
301 à 500 ruches	4	1547
> 500 ruches	2	1589
Total	2238	25917

b. Evolution depuis 2001

On observe une progression de 2144 colonies déclarées entre 2007 et 2008 soit 9%. On notera cependant que l'effectif

Année	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Nb apiculteurs	2435	2508	1867	2008	1988	2004	2118	2238
Nb ruchers	3631	3131	2349	2519	2496	2557	2672	2702
Nb colonies	24650	25937	21398	22113	22721	22674	23773	25917

déclaré en 2002 est à peine atteint. Entre 2002 et 2003 la perte annoncée s'élevait à 4539 colonies soit 17,5%. Quant au nombre d'apiculteurs il est, par rapport à 2002, en diminution de 10,8% et celui du nombre de ruchers de 13,7%.

c. Apiculteurs transhumants

Transhumants	apiculteurs	ruchers	ruches
Intra-départementaux	281	398	4708
Du département vers l'extérieur	32	55	1683
De l'extérieur vers le département	34	47	3045

2. Les agents sanitaires

Au 31 décembre 2008, le département comptait 66 agents sanitaires dont 1 assistant sanitaire (le Dr GOTTARDI) et 13 aides spécialistes apicoles.

Parmi eux 40 agents ont effectué 271 visites de ruchers dont 66 ont été accompagnées de mesures de police sanitaire. Nous remercions les collègues qui se sont fortement investis.

année	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
nb agents sanitaires	67	64	64	63	59	59	59	66
nb visites	175	146	187	163	167	162	175	271
nb agents actifs	19	15	28	32	30	24	26	40

3. Données épidémiologiques

Les visites effectuées par les agents sanitaires concernent des dépistages systématiques (81 cas), des visites aléatoires (82 cas), des visites à la demande des apiculteurs pour suspicion de maladies réputées contagieuses (MRC) (25 cas), des visites à la demande de la DDSV pour levée d'arrêté préfectoral d'infection (APDI) (64 cas), des visites pour troubles sanitaires (18 cas) et d'autres faisant suite à une demande d'attestation sanitaire (vente de reines, échanges intracommunautaires, exportation) (1 cas).

Lors de ces visites, il a été détecté 29 cas de loque américaine et 10 cas de nosémose.

Pour les 29 foyers de loque américaine, 9 ont été décelés lors des visites systématiques et concernaient 52 colonies dont 40 ont été détruites. Il a été versé 880 € d'indemnité aux apiculteurs concernés pour remplacement de colonies détruites (sur présentation de la facture d'achat).

4. Financement

Les services de l'Etat (DDSV) ont assuré le financement des analyses pour les MRC par le laboratoire départemental (1411,11 €), les 4 formations des agents sanitaires ayant eu lieu en 2008 (4796 €), l'indemnisation des agents sanitaires (4222 km parcourus), les frais vétérinaires, de courriers...

Au total, la somme investie s'élève à 16 227,7 € soit 7,25 € par apiculteur ou encore 0,63 € par colonie.

Toutes les données citées dans cet article nous ont été communiquées par la DDSV de la Savoie que nous remercions pour son implication.

Dans le même temps, le GDSA a réglé, au laboratoire départemental 1982,27 € pour analyses d'abeilles et/ou de couvain (recherches d'autres maladies que les MRC) et 116,7 € pour une analyse toxicologique, par le laboratoire de Valence. En outre notre budget « formations » s'est élevé, pour 2008, à 1215,09 €

Agents sanitaires apicoles

En cas de problème sanitaire les agents sanitaires apicoles qui dépendent de la Direction Départementale des services vétérinaires peuvent vous aider. Leurs visites sont gratuites et ils sont en mesure de vous guider.

Les Agents Sanitaires Apicoles participent aux tâches techniques, aux missions de contrôle et de surveillance du cheptel apiaire du département. Ils sont habilités, sous l'autorité du Directeur des Services Vétérinaires et de l'Assistant Sanitaire, à effectuer toutes les manipulations nécessaires au dépistage de maladies et, s'il y a lieu, diriger et contrôler les mesures à prendre en cas d'infection ainsi que les traitements prescrits par le Directeur des Services Vétérinaires.

Rappelons que les analyses effectuées par le laboratoire départemental ne sont prises en charge financièrement par la DSV pour les maladies contagieuses et par le GDSA pour les autres pathologies que si le prélèvement a été effectué par un agent sanitaire.

Vous trouverez les coordonnées de votre agent sanitaire sur le site du GDSA : www.gdsa73.fr.